



MAIRIE DE CURIENNE
 Arrondissement de Chambéry
 Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le vingt-sept juin par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, L. VIALE, J.-P. BARON, F. PISANO.

Absents : M.-A. COPPA, M. COUDURIER, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, Y. JENNEPIN, L. THILL.

Délégations de Vote : M.-A. COPPA à L. VIALE, M. COUDURIER à S. BOCHET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Ludovic VIALE ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 18h48.

DCM 2025 / 03-04

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois. Crédit d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non-complet

Norbert Perroud, 1^{er} adjoint, rapporte à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans la perspective du départ prochain de l'agent actuellement en poste en tant que chargé d'accueil et de suivi administratif (rédacteur principal 2^e classe), il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif. Cette création permettrait d'assurer une période de transmission progressive des compétences et du savoir-faire, sur plusieurs mois, entre l'agent partant et son successeur.

Une fois ce transfert de connaissances effectué et le poste de rédacteur principal libéré, ce dernier sera supprimé. L'organisation administrative de la collectivité retrouvera ainsi son fonctionnement habituel en binôme.

En somme, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Grade	Permanent / Temporaire	Durée hebdo	Date création	Pourvu (titulaire/contractuel) / Non Pourvu
FILIÈRE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	P	35h	29/06/2023	TIT
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	P	31.24 h	09/07/2024	TIT
Adjoint technique	P	20 h	22/05/2024	TIT
Adjoint technique 2 ^e classe	P	17.51 h	22/05/2024	TIT
Adjoint technique	P	35 h	19/09/2024	CDD
Adjoint technique	P	15 h	19/09/2024	CDD
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM ppal 1 ^e class	P	29.02 h	16/09/2021	TIT
ATSEM ppal 2 ^e classe	P	26.8 h	16/09/2021	CDD
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché (secrétaire général de mairie)	P	35h	22/05/2024	CDD
Rédacteur principal 2 ^e classe	P	14h	19/09/2024	CDD
Adjoint administratif	P	14h	01/07/2025	NP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 1^{er} juillet 2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Ludovic VIALE,
Secrétaire de séance.

